



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 24/01/2023

ID : 018-211801790-20230121-2023\_002-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023-002**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-et-un janvier à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

ABSENTS : Jean-Pierre AUGÉ **qui donne pouvoir à P.PARFAIT**  
Mickaël GENESTE **qui donne pouvoir à F. PAWLOVSKY**

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

**OBJET** : Dissimulation des réseaux électriques, restitution de l'éclairage public et dissimulation des réseaux de télécommunication rue de l'Eglise et rue de la Marge.

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans de financement prévisionnels des travaux rue de l'Eglise et rue de la Marge concernant :

- la dissimulation des réseaux électriques : montant de 12 667.93 € HT (participation du SDE 18 de 50 671.71 € HT soit un total de 63 339.64 € HT)
- la restitution de l'éclairage public : montant de 11 456.28 € HT (participation du SDE 18 de 15 284.32 € HT soit un total de 26 740.60 € HT)
- la dissimulation des réseaux de télécommunication : montant de 10 528.19 € TTC (participation d'Orange de 2 808 € TTC soit un total de 13 336.19 € TTC)

De plus, le Maire propose d'accepter :

- la convention du SDE 18 concernant l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de télécommunication relatifs à l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue de l'Eglise et rue de la Marge
- la convention d'Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques rue l'Eglise et rue de la Marge

	<u>Montant Total</u>		<u>Participation SDE 18 *</u>	<u>Participation Orange</u>	<u>Reste à charge commune</u>	
	HT *	TTC	HT *	TTC	HT *	TTC
<b>Dissimulation des réseaux électriques</b>	63 339.64		50 671.71		12 667.93	
<b>Restitution de l'éclairage public</b>	26 740.60		15 284.32		11 456.28	
<b>Dissimulation des réseaux de télécommunication</b>		13 336.19		2 808.00		10 528.19
<b>TOTAUX en Euros</b>	<b>103 416.43</b>		<b>68 764.03</b>		<b>34 652.40</b>	

\* Les travaux réalisés par le SDE sont toujours Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les plans de financement prévisionnels concernant :

- la dissimulation des réseaux électriques pour un montant de 12 667.93 € HT
- la restitution de l'éclairage public pour un montant de 11 456.28 € HT
- la dissimulation des réseaux de télécommunication pour un montant de 10 528.19 € TTC

Ainsi que :

- la convention du SDE 18 concernant l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de télécommunication relatifs à l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue de l'Eglise et rue de la Marge
- la convention d'Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques rue de l'Eglise et rue de la Marge

Et autorise le Maire à signer les conventions.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

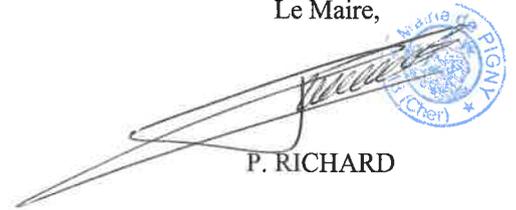
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 24 janvier 2023